

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 14 juin 2021 à 18h Salle des fêtes, Espace Cabrespine

Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance

Etaient présents : Florian MORELLE, François SOURNAC, Patrice LAVERGNE, Claudine FEL, Régine FONTANEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL, Marion TABOURNEL, Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Bernard GASTON, Cédric CANET, Jean-François CABEZON, Gilles PICARROUGNE, Monique DELORT.

Etaient absents et avaient donné procuration : Françoise CAYROU donne procuration à Claudine FEL, Michel GOUTEL donne procuration à Patrice LAVERGNE, Muriel COMBRET à Emmanuel GRIMAL, Nadine TEULLET donne procuration à Gilles PICARROUGNE.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Claudine FEL.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Gilles PICARROUGNE signale que son intervention était en son nom seulement.

Monsieur le Maire prend note.

→ ADOPTE

2) TABLEAU D.I.A. ET DECISIONS DU MAIRE

→ POUR INFORMATION DU CONSEIL

3) APPROBATION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS

DEL – 26/04/2021/14/06

Le Maire propose de voter les subventions 2021 aux associations sur la base des mêmes montants qu'en 2020 avec l'intégration d'une nouvelle association, celle des Eleveurs de Chevaux de Trait du canton de Maurs à hauteur de 100€ :

	SUBVENTIONS 2021
Coopérative scolaire école maternelle	400,00
Foyer socio-éducatif du collège	150,00
Parents d'élèves école publique et amicale laïque	500,00
<i>Sous-total secteur scolaire</i>	<i>1 050,00</i>
Aide à Domicile en Milieu Rural	600,00
Amicale Pompiers	200,00
Association des Services à Domicile (ASED)	400,00
Association des résidents de la Maison de Retraite	100,00
Don du sang	200,00
Groupement de Développement Agricole (GDA)	150,00
Restos du Cœur	1 000,00
Secours Catholique	300,00
Ecole du chat - SPA	150,00
COS des agents municipaux	750,00
Protection Civile du Cantal	200,00
<i>Sous-total secteur santé-solidarité</i>	<i>4 050,00</i>
Aquabon	300,00
Badminton (Maurs en Forme)	150,00
Cyclo de Maurs	300,00
Sud Cantal Foot	2 700,00
Hand Ball Club	700,00
Gymnastique Volontaire	250,00

La Petite Boule Maursoise	600,00
Stade Maursois	4 600,00
Tennis Club Maursois	100,00
Tennis de Table du P.M	400,00
Vélo Club Maursois	500,00
<i>Sous-total secteur sport</i>	<i>10 600,00</i>
Accordéon Club	500,00
A Travers Chants (ex Arpege 122)	150,00
La Ganelette	2 000,00
Comité des fêtes	9 600,00
Arts et Metiers	100,00
Patchwork Atelier	100,00
L'Etoile du Peintre	100,00
Université Inter Age Haute Auvergne	150,00
Société de Chasse	150,00
Société de Pêche	150,00
Association des Commerçants	250,00
Tous Artzimut	300,00
Via Ligure	500,00
Eleveurs Chevaux de Trait Cantal, ECTC	100,00
Bois Verger de la Bourgade	100,00
Mazarotte	250,00
<i>Sous-total secteur loisirs - culture</i>	<i>14 500,00</i>
TOTAL DES SUBVENTIONS	30 200,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2021 telles que présentées ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) APPROBATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021 AUX ASSOCIATIONS

DEL – 27/04/2021/14/06

Le Maire propose de voter les subventions exceptionnelles 2021 aux associations :

	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021
Tour du Cantal Pédestre Dans le cadre de l'organisation 2021, une étape aura lieu le mardi 03 août au départ du Domaine du Fau et retour le soir sur site pour l'animation marché de pays.	200.00 €
Art et métier Dans le cadre du renouvellement du four, équipement essentiel pour leur activité, l'association demande une subvention exceptionnelle	200.00 €
Stade Maursois Dans le cadre d'un dossier de travaux au club house	8 000.00 €
Via Ligure Saison 2021 concerts plus nombreux et avec une programmation plus ambitieuse	300.00 €
Vélo Club Maursois : Organisation de la course du mois d'août 2021	500.00 €
APADEC : Organisation du Championnat de France et de la Coupe d'Europe TREC en octobre	3 000.00 €
La Mazarotte : Opération 2021-2022 CLAS aide aux devoirs	500.00 €
<i>Total</i>	12 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations pour 2021 telles que présentées ci-dessus ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

5) APPROBATION REVISION TRIENNALE DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

DEL – 28/04/2021/14/06

Considérant la délibération du Conseil Municipal N° 52/19/2016/06/17 en date du 17 juin 2017 relative au renouvellement du bail des locaux de la Gendarmerie Nationale du 1/01/2015 au 31/12/2023 ;

Considérant que la commune de Maurs, par contrat signé le 12 septembre 2016, a donné à bail en renouvellement à l'Etat (Gendarmerie Nationale), des locaux à usage de caserne cadastrés Section AB 591, sis 25 B, route de Quézac à MAURS (15600) ;

Considérant un 1^{er} avenant de révision du loyer annuel à compter du 1^{er} janvier 2018 qui a porté ce dernier à 63 645 €.

Considérant le projet d'avenant n°2 de révision triennale du loyer de la caserne de la Gendarmerie Nationale, présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques du Cantal, prévoyant la révision du loyer du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet d'avenant n°2 de révision triennale du loyer de la caserne de la Gendarmerie Nationale qui est en annexe.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver et de valider le projet d'avenant n°2 de révision triennale du loyer de la caserne de la Gendarmerie Nationale, tel que joint en annexe, portant le montant du nouveau loyer à 63 645 € (soixante-trois mille six cent quarante-cinq euros) du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

6) Approbation vente des bâtiments tarroux (Club house) à l'association stade maursois

DEL – 29/04/2021/14/06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur une offre d'achat écrite du Club House par le Stade Maursois et ses trois co-présidents (lettre annexée).

Cette offre d'achat fait suite à plusieurs réunions de travail depuis fin 2020 avec en parallèle le projet de travaux dans le bâtiment Club House porté par l'association sportive elle-même.

Cette vente va permettre au club d'avoir la pleine possession du lieu et d'en gérer directement son utilisation ainsi que de coller à ses objectifs extra-sportif avec la disponibilité de nouveaux espaces.

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente au Stade Maursois des parcelles AD 551 et AD 552 à un prix de 32 000 € TTC.

Les frais de Notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la vente des parcelles AD 551 et AD 552 au Stade Maursois au prix de 32 000 € TTC ;
- Les frais de Notaire seront à la charge du Stade Maursois ;
- D'approuver le choix de l'Etude Henri et Manhes-Blondeau pour être le notaire de la Commune ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires (compromis, diagnostic et acte).

→ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

7) APPROBATION VENTE TERRAIN (AUTOUR ENTREPRISE PERGOLA DE FRANCE) A REMY SEYROLLE, SCI SERIM

DEL – 30/04/2021/14/06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur une offre d'achat écrite de Monsieur Rémy SEYROLLE d'une bande de terrain autour de son entreprise et au prix de 10 € le m².

Cette offre d'achat fait suite à plusieurs contacts et discussions pour permettre au développement de son entreprise.

Cette nouvelle surface lui servirait pour du stockage et surtout pour créer un accès tout véhicules autour de son bâtiment.

Il est prévu de créer, en accord des deux partis, un document d'arpentage par un géomètre.

La vente correspond à la parcelle AD 151, d'un morceau de la parcelle AD 549 (partie enherbée derrière le boulodrome) et d'un morceau en impasse d'un chemin rural (voir plan annexé).

Cette dernière partie obligera avant la vente à une procédure avec enquête publique.

Monsieur le Maire propose d'accepter la vente à la SCI SERIM représentée par Rémy SEYROLLE au prix de 10 € le m².

Les frais de Notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la vente du terrain présenté ci-dessus et comme sur le plan à la SCI SERIM représentée par Rémy SEYROLLE au prix de 10 € TTC le m² ;**
- **Les frais de Notaire seront à la charge de la SCI SERIM ;**
- **D'approuver le choix de l'Etude Henri et Manhes-Blondeau pour être le notaire de la Commune ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires (géomètre, compromis et acte).**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

8) APPROBATION TRANSFERT FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2021 (CD15) **DE L'OPERATION AEP ARCAMBE SUR PUIITS PASSE VITE**

DEL – 31/04/2021/14/06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu :

- De la Décision du Maire n°535 du 10 avril 2019 de demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 sur trois opérations d'AEP ;
- De la décision du Conseil Départemental du 27 et 28 juin 2019 de sélectionner pour le FCS 2021 l'opération de réhabilitation des réseaux de distribution AEP, cité Arcambe avec une subvention de 8 000 € sur 87 000 € de travaux subventionnables ;
- De l'abandon de l'opération Arcambe ;

Il propose de transférer les 8 000 € de subvention de FCS 2021 sur l'opération Création puits Passe Vite. Aujourd'hui cette opération représente 750 000 € HT.

Elle a déjà bénéficié de 2 tranches de FCS sur 2 x 150 000 € de travaux.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Origine du financement	Date demande ou décision subvent°	Montants	% montant opération HT
ETAT DETR 2020	19 mai 2020	164 168 €	30%
Conseil Départemental Fonds Cantal Innovation	27 septembre 2019	30 000 €	10% / 150000 par an 2019 & 2020
ETAT DSIL 2020	1 ^{er} décembre 2020	97 876 €	13.05%
CD15 FCS 2021	Demande 14/06/21	8 000 €	10% / 87 000
Total 1 = Aides publiques		300 044€	40%
Autofinancement		956 €	
Emprunt		449 000 €	
Total 2 = Commune		449 956 €	60%
Total opération HT		750 000 €	100%
Autofinancement TVA		150 000 €	
Total Opération TTC		900 000 €	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le transfert des 8 000 € de subvention de FCS 2021 sur l'opération Création puits Passe Vite;**
- **D'approuver le nouveau plan de financement ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Avis transfert compétence Mobilité à Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne

DEL – 32/04/2021/14/06

Le Conseil Communautaire a délibéré le 29 mars 2021, pour prendre la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM), étant alors précisé que la prise de compétence ne devait pas empêcher la signature d'une convention de partenariat avec la Région afin de garantir la complémentarité de 2 niveaux de compétence, l'un régional et l'autre local. La délibération a été notifiée aux communes qui disposent d'un délai de 3 mois pour valider ou s'opposer à ce transfert de compétence à la Communauté de Communes.

Or, les élus et les services de la Région ont depuis rappelé que la Région ne financerait aucune action « mobilité » portée par des territoires ayant pris la compétence « AOM ».

Dans ces conditions, la CCCC a interrogé sur les financements garantis par la Région dans l'hypothèse où, au contraire, le territoire ne prendrait pas la compétence.

Sur les trois grands axes que sont le transport à la demande, le transport scolaire et l'élaboration d'un plan de mobilité à l'échelle du Scot, il est évident que nous avons besoin des subventions de la Région (de 50 à 70%).

Au vu de ces éléments nouveaux et comme convenu lors du Conseil Communautaire du 26 mai, il paraît donc opportun que les conseils municipaux qui se réunissent, s'opposent au transfert de la compétence « AOM » à la Communauté de Communes.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis défavorable et de s'opposer au transfert de la compétence « AOM » à la Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

10) SDEC : Affaire n°88 122 273 EP Déplacement EP AU BOURG (y102 ET ab325)

DEL – 33/04/2021/14/06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande concernant les travaux visés en objet (Déplacement EP), ils peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal sous la référence d'affaire 88 122 273 EP.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que Le montant total HT de l'opération s'élève à 2 360 € soit : Travaux aux entreprises 2 014.15 €, Imprévus (+10%) 201.81 €, Frais d'ingénierie (6,5% Trvx) 144.04 €.

Ainsi, le montant du fonds de concours à verser, 50% de l'opération est de **1 180.00 €**.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation de la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours ;**
- **De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**
-

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

11) INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Préparation élections du 20 et 27 juin 2021 :**

Présentation des tableaux de présences et rappel des procédures et recommandations.

La séance est levée à 20h30

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 juin 2021

Le Président de séance F. MORELLE		La Secrétaire de séance C. FEL	
F. MORELLE	F. SOURNAC	F. CAYROU Pouvoir à C. FEL	P. LAVERGNE
C. FEL	M. GOUTEL Pouvoir à P. LAVERGNE	R. FONTANEL	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	M. TABOURNEL	M. COMBRET Pouvoir à E. GRIMAL	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	B. GASTON	C. CANET	
J. F. CABEZON	N. TEULLET Pouvoir à G. PICARROUGNE	G. PICARROUGNE	M. DELORT